



16ème législature

Question N° : 17388	De Mme Michèle Martinez (Rassemblement National - Pyrénées-Orientales)	Question écrite
Ministère interrogé > Transports		Ministère attributaire > Intérieur et outre-mer
Rubrique > sécurité routière	Tête d'analyse > Délais d'obtention d'une date d'examen pour le permis de conduire	Analyse > Délais d'obtention d'une date d'examen pour le permis de conduire.
Question publiée au JO le : 23/04/2024 Date de changement d'attribution : 30/04/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Michèle Martinez attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports, sur les délais d'obtention d'une date d'examen pour le permis de conduire. Le passage à la vie d'adulte est ponctué, pour la majorité des Français, par le passage du permis de conduire. Ce dernier est essentiel pour les compatriotes qui résident en milieu rural. Alors que l'obtention de ce sésame est pour certains une réelle nécessité, les délais pour obtenir une date d'examen ne facilitent rien. Dans certains départements, il faut compter jusqu'à 5 mois pour obtenir une date de passage et la nouvelle possibilité de passer son permis à 17 ans n'améliore en rien cette situation, puisque par conséquent, il y a plus de demande. Elle souhaite donc savoir quelles sont les solutions qu'il compte mettre en place afin de pallier ces manques de créneaux.